

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1373

présenté par

M. Goldberg, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

à l'amendement n° 957 de M. Caresche

ARTICLE 34

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la référence :

« des c et »

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination avec le précédent.